

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeudi 28 juillet 2022

L'abrogation du contrôle technique des deux-roues : l'absolue nécessité de donner une perspective claire

Mobilians, représentant des professionnels du contrôle technique, prend acte de la décision d'abroger le décret de mise en œuvre du contrôle technique pour les véhicules de catégorie L – dont les deux-roues motorisés. Néanmoins, il est essentiel que le travail de concertation réunissant depuis plus d'un an services de l'Etat, associations d'utilisateurs et acteurs de la filière, ne passe par pertes et profits.

Parce que les questions de sécurité et de lutte contre les pollutions restent un impératif qui se pose à tous, Mobilians appelle un partenariat renouvelé entre professionnels et pouvoirs publics. Ainsi, **Mobilians demande à être reçu** - au même titre que les fédérations et usagers des deux-roues -, **par Clément Beaune**, ministre délégué chargé des Transports – et dont les précédentes fonctions garantissent une excellente maîtrise de ces questions. En effet, au-delà de **la nécessaire application de la Directive européenne 2014/45/UE**, Mobilians rappelle que le contrôle technique des deux-roues motorisés doit permettre de lutter plus efficacement contre les accidents de la route, les émissions polluantes et les nuisances sonores.

Pour rappel, un rapport européen portant sur l'étude de l'efficacité de l'inclusion des véhicules à deux et trois roues dans le champ d'application du contrôle technique, publié en 2019, concluait déjà au **succès réel et mesurable du contrôle technique** des cyclomoteurs en Espagne (pays précurseur) et recommandait l'inspection de tous les véhicules à deux et trois roues, quelles que soient leurs limitations de moteur et de puissance.

De plus, la commission des transports et du tourisme (TRAN) au Parlement européen a adopté en février 2021 un projet de résolution demandant d'inclure les véhicules motorisés à deux et trois-roues dans l'obligation de contrôle technique périodique, rappelant que les motocyclistes sont considérés comme des *"usagers vulnérables de la route, et [que] c'est parmi eux que le nombre de décès diminue le plus lentement parmi tous les usagers de véhicules dans l'UE."* Ce sont, sans aucun doute, les raisons pour lesquelles **aucun grand pays européen n'a fait le choix de ne pas contrôler les véhicules de catégorie L** (et dans laquelle se trouvent également les voiturettes sans permis).

Fort de ces constats, Mobilians souligne que les **mesures alternatives** envisagées par les pouvoirs publics (prime à la conversion pour l'achat de deux roues électriques ou très peu polluants, installation de radars pour contrôler les émissions sonores, renforcement de la communication sur la sécurité des deux roues, adaptation du permis de conduire B en y intégrant la problématique de la sécurité des 2 roues) sont justes et doivent être mises en œuvre, mais **ne sauraient être considérées comme des dispositifs dérogatoires suffisants.**

À propos de Mobilians

Mobilians est le premier mouvement des chefs d'entreprises du commerce et de la réparation automobile et des services de mobilité : voitures, motos, vélos, véhicules industriels, trottinettes, etc. Notre organisation professionnelle représente près de 160 000 entreprises de proximité et 500 000 emplois non délocalisables partout en France. Mobilians défend les intérêts individuels et collectifs des professionnels de la mobilité par la route et les accompagne dans les évolutions de leurs métiers. Il déploie une action prospective de développement durable et de promotion d'une mobilité individuelle ou partagée en lien avec toutes les parties prenantes.